

Offre de formation de la Branche de l'Animation

Branche ANIMATION

Appel d'offre CAHIER DES CHARGES GENERAL

**Mise en œuvre d'un catalogue de formations métiers
de la branche Animation pour l'année 2020**

SOMMAIRE

Contexte	p 3
Objet	p 3
La branche de l'Animation	p 3
Cadre de l'appel d'offre	p 4
Obligations réglementaires	p 4
Moyens matériels	p 4
Moyens humains	p 4
Mise en œuvre de l'action de formation	p 4
Tarifification	p 5
Mode de gestion administrative	p 5
Suivi/évaluation de la prestation	p 5
Critères de sélection du prestataire	p 5
Procédure de l'appel d'offre	p 6
Méthodologie	p 6
Organisation	p 6
Lieux de réalisation	p 6
Condition d'envoi des offres	p 6
Attribution du marché	p 6
Rappel	p 6
Fiche de présentation de l'organisme de formation <u>à compléter</u>	p 8

NB : La fiche de présentation de l'organisme de formation n'est à compléter qu'une seule fois

A télécharger séparément :

La/Les commande(s) de la Branche de l'Animation, (*un téléchargement par thématique*), à compléter et à joindre au dossier de candidature.

- La proposition pédagogique
- La proposition financière

CONTEXTE

Objet

L'appel d'offre a pour objet la mise en œuvre d'un catalogue d'actions de formation spécifiques à la branche Animation, permettant aux salariés un accès facilité aux actions sur des thèmes prioritaires définis par les partenaires sociaux.

Le catalogue Animation 2020 présentera 4 grandes thématiques, déclinées en 43 actions de formations en prise directe avec le quotidien du secteur, réparties en 100 sessions sur le territoire national, pour plus de 1200 stagiaires et 2100 heures de formation.

Le public visé est principalement composé de salariés de la branche professionnelle et occasionnellement des dirigeants bénévoles des associations de l'Animation.

La branche professionnelle de l'Animation

Le secteur de l'animation socioculturelle est très vaste, il se caractérise aujourd'hui par la variété et l'étendue de ses domaines d'intervention : activités culturelles et éducatives, activités physiques et sportives, développement d'actions d'insertion, formation, éducation à l'environnement.... Raison pour laquelle il n'y a pas "un" métier, mais "des" métiers de l'animation.

La branche de l'Animation représente plus de **150 000 salariés** pour environ **13 000 entreprises** adhérentes à Uniformalion.

Les entreprises de cette branche professionnelle relèvent de la Convention Collective Nationale – CCN- de l'Animation.

Depuis plusieurs années déjà, les partenaires sociaux de la branche Animation et Uniformalion proposent aux adhérents une offre de formation « clé en main ».

Les partenaires sociaux souhaitent réaffirmer que la formation professionnelle est une priorité pour les entreprises de la branche et considèrent que l'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle constitue pour les salariés des opportunités d'évolution professionnelle, de développement des compétences et d'enrichissement personnel.

Pour ces raisons, une offre de formations « clé en main » aux métiers de l'Animation sera proposée en 2020 aux salariés des entreprises adhérentes à Uniformalion et relevant de cette CCN.

CADRE DE L'APPEL D'OFFRE

Obligations réglementaires

- L'organisme de formation est en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (Article L6351-1 du Code du Travail) et les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'organisme de formation respecte la réglementation :
 - o De la circulaire DGEFP n° 2006/35 du 14 novembre 2006 définissant l'action de formation,
 - o De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
 - o Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
 - o Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1^{er} janvier 2017),
 - o De l'obligation de remise d'une attestation de formation à l'issue de la formation (article 6351-4 modifié du Code du Travail).

Moyens matériels

L'organisme de formation dispose de moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Equipement adaptés aux domaines de formation et au nombre de stagiaires ;
- Ressources documentaires accessibles ;
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Moyens humains

L'organisme de formation mobilise ses moyens et organise ses fonctions pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financière
 - o Direction et encadrement interne ;
 - o Relations avec les donneurs d'ordre ;
 - o Comptabilité ;
 - o Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'organisme de formation d'entretenir des relations administratives de qualité avec UNIFORMATION et l'employeur.

- Fonctions pédagogiques (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés) ;
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires (référent) ;
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'organisme de formation (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

Mise en œuvre de l'action de formation

Acteur pédagogique, l'organisme de formation

- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation

- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises
- Evalue la satisfaction des stagiaires et mesure l'atteinte des objectifs fixés (tout type de public), à l'issue de la formation et en produit une synthèse.
- Effectue une évaluation préalable du niveau des participants pour certaines thématiques définies dans cet appel d'offre

Tarification

Les coûts devront être exprimés en coût / jour et préciser s'ils donnent lieu à facturation de TVA.

Le montant de la prestation devra être détaillé et faire apparaître distinctement :

- Les frais d'animation,
- Les frais d'ingénierie (temps de rendez-vous, positionnement, bilans initiaux et finaux..),
- les supports pédagogiques,
- la location de salle (si elle donne lieu à une facturation),
- les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme).

NB : il est demandé au prestataire de repérer un espace pour partager les repas du midi qui seront remboursés à l'Organisme de formation pour les stagiaires. Le plafond de prise en charge est fixé à 25 € par repas et par stagiaire.

Il est à noter qu'en cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée à Uniformalion (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'organisme de formation pour une réservation de salle).

Mode de gestion administrative

- ✓ L'offre de formation ainsi créée sera à destination des adhérents d'Uniformalion de la branche Animation.
- ✓ L'offre de formation fera l'objet d'un conventionnement.
- ✓ Un contrat de prestation de service est établi entre Uniformalion et l'organisme de formation.
- ✓ Uniformalion fait connaître à ses adhérents la prestation ainsi mise en œuvre par le catalogue Animation 2020.
- ✓ Uniformalion recueille les inscriptions des entreprises adhérentes, gère les flux et informe l'organisme de formation des décisions prises en cas de sous- ou de sur effectif, édite les convocations et fournit les feuilles d'émargement.
- ✓ L'organisme de formation respecte les procédures mises en place par Uniformalion notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux adhérents, la remise d'une attestation nominative de présence à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de la session de formation et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émargement.
- ✓ L'organisme de formation transmet à Uniformalion les pièces justificatives nécessaires au contrôle de la bonne exécution du contrat. Ces documents doivent parvenir à UNIFORMATION au plus tard **un mois après la fin de la prestation.**
- ✓ Si l'ensemble des obligations a été respecté, Uniformalion procède à la mise en règlement de la prestation.

Suivi/évaluation de la prestation

- ✓ Uniformalion peut intervenir au cours de la formation et notamment à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offre.
- ✓ Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformalion pour validation avant la réalisation de la session.
- ✓ Uniformalion basera son évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

Critères de sélection du prestataire

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- ✓ L'organisme de formation doit figurer dans le Catalogue de référence UNIFORMATION (plateforme DATADOCK)
- ✓ Label, clauses sociales, certification ou démarche qualité (OPQF...)
- ✓ Connaissance des métiers et du contexte socio économique du champ de l'Animation
- ✓ Expérience de l'organisme de formation dans le domaine de formation
- ✓ Expertise des intervenants en formation professionnelle continue
- ✓ Proposition d'un contenu de programme détaillé, séquencé et répondant aux objectifs définis
- ✓ Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins (**pas de formations les week-ends svp**)
- ✓ Respect du cahier des charges et de la trame de réponse
- ✓ Organisation administrative et financière
- ✓ Organisation matérielle de la formation (pas de formations les week end svp)
- ✓ Modalités d'évaluation et de suivi de la formation
- ✓ Coûts de la formation

PROCEDURES DE L'APPEL D'OFFRE

Méthodologie

Le prestataire doit proposer un programme détaillé et séquencé de l'action de formation en rapport avec le contenu défini dans le cahier des charges (proposition pédagogique en téléchargement séparé), ainsi qu'une proposition financière (avec coûts détaillés, lieux et dates).

Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations.

Organisation

Chaque action de formation est indépendante.

Les actions de formations se dérouleront à partir du **15 janvier 2020** et **en semaine**, nous vous demandons de bien vouloir répondre en ce sens.

Le nombre de jours d'une action de formation devra se réaliser en continu.

Les repas du midi seront pris en commun avec les stagiaires.

Lieux de réalisation

Le lieu de réalisation des formations est proposé dans le cahier des charges (Commande(s) de la Branche en téléchargement séparé), il est recommandé que l'action de formation se réalise dans la **ville proposée**. De plus, les lieux de formation, même dans les grandes villes, devront être **faciles d'accès** pour les stagiaires. (Situé près des gares SNCF ou facilement accessibles par les transports en commun.)

Condition d'envoi des offres

Le prestataire devra envoyer un dossier de candidature complet :

- La **fiche de présentation** de l'organisme de formation complétée en p. 8 de ce document
- La (les) **proposition(s) pédagogique(s) et financière(s)**, dûment remplie(s) par action et par lieu accompagnée(s) du **CV des intervenants**.

Avant le **17 juillet 2019, 12h** à : Uniformalion **par courrier et par mail** aux coordonnées suivantes :

Uniformalion
Département Ressources
À l'attention de :
Mme Audrey HERVOUËT ahervouet@uniformalion.fr
Et Mme Virginie LANDRE vlandre@uniformalion.fr
43 boulevard Diderot
75012 PARIS

Attribution du marché

Les prestataires qui auront répondu à cet appel d'offres, seront sélectionnés par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche de l'Animation en septembre 2019.

A l'issue de la sélection des prestataires du catalogue de la branche Animation 2020, un courrier sera envoyé à chaque prestataire.

Rappel

Date limite de retour des réponses

17 juillet 2019, à 12 h

Compte-rendu des délibérations

mi –septembre 2019

FICHE DE PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION A COMPLETER

Nous vous remercions de respecter le cadre qui suit, contenus et ordre de présentation.

*Ce document, de **2 pages au maximum**,
 sera accompagné **pour chaque commande** de la proposition pédagogique, de la proposition
 financière (en téléchargement séparé) et du CV du ou des formateur(s)*

IDENTITE	<ul style="list-style-type: none"> - Raison sociale et statut juridique - Date de création de votre organisme - Adresse complète + adresse du site Internet (facultatif) - Nom et fonctions du représentant légal - N° de déclaration d'activité - N° Siret
CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'interlocuteur - Qualité - Téléphone / Fax / e-mail
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs : dont salariés permanents et salariés formateurs - Nombre de salle de formation dans vos locaux ? - accessibilité aux personnes à mobilité réduite ? - Nature des publics pour lequel vous avez l'habitude d'intervenir ? - Actions intra ou inter entreprises ? - Types d'entreprises pour lesquels vous avez l'habitude d'intervenir : moins de 10 salariés, moins ou plus de 50 salariés, plus de 250 salariés ? - Moyens et modalités de gestion administrative des stages - Modalités de relance pour les inscriptions
COMPETENCES / CRITERES QUALITES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance particulière du secteur de L'Animation - Expertise sur le thème de la formation - Adaptation de la méthode pédagogique - Processus de positionnement et d'évaluation (évaluation stagiaire et évaluation de l'action)
CERTIFICATIONS, CLAUSES SOCIALES, Label...	<ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous inscrit sur la plateforme Datadock ? (obligatoire) - Figurez-vous dans le catalogue de référence Uniformalion ? (obligatoire) Quels sont les moyens mis en œuvre dans votre structure? Quelles démarches de certifications avez-vous réalisées ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour garantir la qualité des actions de formation ?